

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

Délibération N°DCA-12072022-2

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 12 juillet 2022 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : **5 juillet 2022**

Compte-rendu affiché le : **18 juillet 2022**

Nombre d'administrateurs en exercice : **11**

Nombre présents à la séance : **8**

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, Mme CHAMPAGNAT,
Mme DI DOMENICO, Mme JOURDYTH, Mme ROBERT, Mr PASIEKA,
Mme GUICHARD.

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT
Mme AIVALIOTIS à Mme CHAMPAGNAT
M PRUD'HOMME LACROIX à Mr PASIEKA

Membres absents avec excuses :

**CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022
DÉLIBÉRATION N° DCA-12072022-2**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à une modification du temps de travail d'un agent et à un ajustement du tableau par rapport aux besoins réel des structures, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Le nouveau tableau se présente comme suit :

ANCIEN TABLEAU	NOUVEAU TABLEAU	TEMPS DE TRAVAIL REMUNERE
CATEGORIE A		
1 conseiller supérieur socio-éducatif	1 conseiller supérieur socio-éducatif	35 H
1 infirmière en soins généraux	1 infirmière en soins généraux	35 H
1 infirmier cadre de santé	1 infirmier cadre de santé	35 H
1 infirmier en soins généraux à temps non complet	1 infirmier en soins généraux à temps non complet	28 H
1 infirmière puéricultrice	1 infirmière puéricultrice	14 H
2 éducatrices de jeunes enfants	2 éducatrices de jeunes enfants	35 H
1 éducatrice de jeunes enfants	1 éducatrice de jeunes enfants	31.5 H
1 éducateur de jeunes enfants	1 éducateur de jeunes enfants	24,5 H
2 assistants socio-éducatif	2 assistants socio-éducatif	31,5 H
1 assistant socio-éducatif	1 assistant socio-éducatif	28 H

CATEGORIE B		
1 rédacteur principal 2 ^e classe	1 rédacteur principal 2 ^e classe	35 H
1 rédacteur	1 rédacteur	35 H
1 animateur	1 animateur	35 H
1 animateur	1 animateur	17 H 50
1 animatrice principale 2 ^e classe	1 animatrice principale 2 ^e classe	35 H
2 auxiliaires puéricultrice de classe supérieure	2 auxiliaires puéricultrice de classe supérieure	35 H
1 auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps non complet	1 auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps non complet	33 H
12 auxiliaires de puériculture classe normale	10 auxiliaires de puériculture classe normale	35 H
1 auxiliaires de puériculture classe normale à temps non complet	1 auxiliaire de puériculture classe normale à temps non complet	31,5 H
2 auxiliaires de puériculture classe normale à temps non complet	2 auxiliaires de puériculture classe normale à temps non complet	28 H
1 auxiliaires de puériculture classe normale à temps non complet		21H
	3 auxiliaires de puériculture classe normale à temps non complet	24,5 H
4 auxiliaires de soins de classe supérieure	4 auxiliaires de soins de classe supérieure	35 H
4 auxiliaires de soins de classe normale	4 auxiliaires de soins de classe normale	35 H
1auxiliaires de soins de classe normale à temps non complet	1auxiliaires de soins de classe normale à temps non complet	24 H 50
2 auxiliaires de soins de classe normale à temps non complet	2 auxiliaires de soins de classe normale à temps non complet	21 H
2 auxiliaires de soins de classe normale à temps non complet	2 auxiliaires de soins de classe normale à temps non complet	17 H 50
2 auxiliaires de soins de classe normale à temps non complet	2 auxiliaires de soins de classe normale à temps non complet	4 H

CATEGORIE C		
4 adjoints administratifs principal de 1e classe	4 adjoints administratifs principal de 1e classe	35H
1 auxiliaire de soins principal 2e classe à temps non complet (AMP)	1 auxiliaire de soins principal 2e classe à temps non complet (AMP)	28 H
1 agent social ppal 2° classe	1 agent social ppal 2° classe	35 H
1 adjoint technique principal de 1ère classe	1 adjoint technique principal de 1ère classe	35 H
1 adjoint technique principal 2ème classe	1 adjoint technique principal 2ème classe	35 H
3 adjoints techniques	3 adjoints techniques	35 H
1 adjoint technique à temps non complet	1 adjoint technique à temps non complet	20 H
1 adjoint technique à temps non complet	1 adjoint technique à temps non complet	17,5 H
4 agents sociaux	4 agents sociaux	35 H
1 agent social à temps non complet (28H)	1 agent social à temps non complet (28H)	28 H
1 agent social à temps non complet (24,5 H)	1 agent social à temps non complet (24,5 H)	24,50 H

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

à l'unanimité (11 votes « Pour »)

APPROUVE la modification du tableau des effectifs qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2022.

ONT signé au registre tous les membres présents.

La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le
La Vice-présidente

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.